



Liberté + Égalité + Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**ELECTIONS DES MEMBRES
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 2019**

**Dépôt des listes électorales Provisoires
des collèges d'Electeurs Individuels**

- AVIS -

Les listes électorales provisoires des collèges d'électeurs individuels pour les élections à la chambre d'agriculture sont consultables à la mairie entre le **1er et le 15 octobre 2018**.

Les électeurs sont invités à vérifier qu'ils sont effectivement inscrits sur lesdites listes.

Les réclamations ou contestations se rapportant à ces listes (en inscription, rectification ou radiation) doivent être adressées, **par lettre recommandée avec accusé de réception**, à la :

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Commission d'établissement des listes électorales (CELE)
D.C.T.C. – BERAMPT
section Elections
3, avenue de la préfecture
35026 – RENNES cedex 9

avant le 16 octobre 2018

La commission départementale chargée de l'établissement des listes électorales statuera sur ces réclamations au plus tard le 14 novembre 2018 et notifiera ses décisions aux intéressés.

Les listes électorales définitives seront adressées aux maires avant le 30 novembre 2018.